



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON**

COVATI

4 Allée Jean Moulin – BP 16 – 21120 IS-SUR-TILLE

☎ 03.80.95.32.41 - 📠 03.80.95.15.67 - 🌐 www.covati.fr

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
04/04/2006 – 20 H 00 – IS SUR TILLE
COMPTE-RENDU

Etaient présents :

MM. MOYEMONT. MIELLE. BAUDRY. CHEVALIER. CUENIN. BOIRIN. CHAUTEMPS. MAILLOT
GASNIER. BAUJARD. BECOURT. LAVEVRE. BALLAND. BORECKI. CHAUVET. LAVIER. LUYT.
MARTIN. VERGER. VIARDOT. Mme MARTINEZ.

Suppléants :

Melle CARILLON
M. WEBER.

Etaient excusés :

MM. STAIGER. GAUDE. VIGNET. ROBIN. BEZIAN. MONOT. BAUMANN. GRADELET.
M. LEON. (pouvoir à M. GASNIER)

Etait absente :

MM. BOURGOIN. THIBAUT. COLLET. VERNET. MOROT.
Mme JEAUGEY

Diffusion :

Ensemble des délégués de la
COVATI

Validation:

Michel MAILLOT

Visa :

Etat :

VALIDE

Auteur :
V. GOUDET

19 avril 2006

1/ SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Luc BAUDRY, vice président, fait le point sur l'avancement du projet SPANC et indique que les délégués devront se prononcer sur l'organisation à mettre en place pour le fonctionnement de ce SPANC.

Il rappelle que 21 communes de la COVATI se sont groupées pour créer un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). L'assistance à la mise en place de ce service a été confiée au bureau d'études 2E CONSEIL qui est chargé:

- de réaliser une étude technico-économique sur les systèmes d'exploitation possibles
- de préparer les documents administratifs (projets de statuts, de règlement, de délibération, de dossier de consultation éventuel...)

Il présente Monsieur ANDRE, du cabinet EAU ENVIRONNEMENT CONSEIL. Celui-ci présente l'étude technico-économique de mise en place du SPANC qui se décompose en 3 grandes parties :

- Définition et réglementation
- Contrôle des assainissements
- Modes d'organisation du service

(voir document en annexe)

2/ CHOIX DU MODE D'ORGANISATION

3 modes d'organisation sont possibles :

- La régie pure
- La régie avec assistance technique
- La délégation de service

Le mode de gestion le plus adapté semble être la régie avec assistance technique.

Le conseil, à l'unanimité, valide ce choix qui devra être mentionné dans les statuts du SPANC.

3/ QUESTIONS DIVERSES

Création d'une commission chargée du dossier SPANC :

MM. BAUDRY – BOIRIN – SAVOLDELLI – VERGER – MIELLE –

Maison de l'emploi : Michel MAILLOT informe les délégués des négociations en cours sur le projet de maison de l'emploi (loi BORLOO). La mise en place de ce projet est complexe, jusqu'à maintenant il concernait l'Etat, les Pays et la commune d'Is-sur-Tille qui porte le projet de pôle emploi service sur le territoire de la commune. Des négociations difficiles sont en cours pour créer une seconde maison de l'emploi sur le territoire de la Côte d'Or à Dijon (la première étant à Montbard pour la Haute Côte d'Or) qui regrouperait le Grand Dijon, le Pays Beaunois, le COPIEVAL et le Pays Seine et Tilles. A ce jour, tout le monde n'est pas d'accord. Mais la loi prévoit que les communautés de communes auront à se prononcer sur la mise en place de ces maisons de l'emploi. Le temps presse car le dossier doit être ficelé avant l'été. Affaire à suivre.

La séance est levée vers 23 H 00